



Procès-verbal de séance du conseil municipal en date du 09 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil, à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Benjamin BEYSSAC, Maire.

Etaient présents : M. BEYSSAC Benjamin, M. AUCHE Vincent, Mme DESRUES Francisca, M. BRESSAND DAMBRY Pascal, M. FAURIE Jean-Louis, M. CAILLE Christophe, Mme PERTHUIS Sophie, M. KOJEOU Pascal, Mme BINEY Katia, Mme MARTINS Maud, Mme CLOUET Aude, M. TRUBERT Guillaume, M. RENAULT Nathan, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame HOOGE Laëtitia donne pouvoir à Madame CLOUET Aude
Madame MALCAVET Jennifer donne pouvoir à Monsieur BEYSSAC Benjamin

Absents non excusés : 0

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants : 15

Madame Francisca DESRUES a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 03 avril 2026

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00.

ORDRE DU JOUR

1. **Compte rendu des décisions prises – Application des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**
2. **Constitution des commissions municipales**
3. **Constitution d'une commission d'appel d'offres**
4. **Désignation de 2 délégués titulaires auprès du Syndicat Intercommunal de Travaux hydrauliques des bassins versants de l'Houdouenne et de la Roguennette (SITHOR),**
5. **Désignation de 2 délégués titulaires à Eure-et-Loir Ingénierie**
6. **Désignation du délégué représentant les élus au CNAS,**
7. **Demandes de subvention au titre du Fonds de concours 2026**
8. **Affaires immobilières – voie verte**
9. **Vote de tarifs supplémentaires pour l'Essentiel**
10. **Informations et questions diverses**

Le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité** le procès-verbal du 20 mars 2026.

1. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES – APPLICATION DES ARTICLES L. 2122-22 et L. 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée les décisions qui ont été prises depuis le 10 février 2026, en vertu des pouvoirs délégués au Maire par le Conseil municipal par délibération n° 51/2023 du 29 août 2023 puis par délibération n°11/2026 du 20 mars 2026.

Exécution et passation de marché, cessions...

<u>N° de décision</u>	<u>Objet</u>	<u>Entreprise retenue</u>	<u>Montant T.T.C.</u>
D 08/2026	Fourniture et mise en œuvre d'une aire de jeux pour enfants	Société PROLUDIC	55 341,77 €
D 12/2026	Acquisition de buts de foot pour le terrain de sport	Société CASAL SPORT	6 470,72 €

Droit de préemption urbain

<u>N° de décision</u>	<u>Objet</u>	<u>Propriétaire du bien</u>	<u>Section cadastrale</u>
D 09/2026	Déclaration d'intention d'aliéner n°0282782600004	Mme VOILLOT Géraldine	ZI2339, 342, 345 et 348
D 10/2026	Déclaration d'intention d'aliéner n°0282782600005	M. LEBLANCHE Philippe	ZI2339, 342, 345 et 348
D 11/2026	Déclaration d'intention d'aliéner n°0282782600006	SCI Charlemagne	ZI et 337333
D 13/2026	Déclaration d'intention d'aliéner n°0282782600007	SCI VAL	ZK664, 665 et 666

La commune de Nogent-le-Phaye a renoncé à l'exercice de son droit de préemption urbain dans le cadre des ventes des parcelles ci-dessus mentionnées.

2. CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Vu l'article L.2121-22 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil municipal de constituer des commissions municipales,

Monsieur le Maire rappelle que ces commissions municipales sont de simples organes d'instruction chargés d'étudier, d'élaborer des dossiers à soumettre au conseil municipal, d'émettre des avis ou des propositions. Toutefois, le conseil municipal ou le maire restent seuls compétents pour prendre des décisions.

Il indique que le nombre de membres des commissions est fixé par le Conseil municipal et que, dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée municipale.

La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges, Monsieur le Maire propose :

- de ne pas limiter le nombre de conseillers municipaux au sein des commissions municipales,

- de constituer les huit commissions municipales suivantes :

- Affaires scolaires
- Finances
- Urbanisme, voirie et suivi du chantier de l'autoroute
- Vie associative et sportive
- Communication, engagement citoyen, numérique
- Santé, petite enfance
- Commerces et attractivité
- Culture et patrimoine

- de réunir des commissions générales (constituées de l'ensemble des membres du Conseil municipal) pour traiter les dossiers importants tels que les budgets communaux et certains travaux.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **accepte de ne pas limiter le nombre de conseillers municipaux au sein des commissions municipales ;**
- **approuve la constitution de huit commissions municipales énumérées ci-dessus et la convocation de commissions générales pour le traitement des dossiers importants, tels que les budgets communaux et certains travaux ;**
- **procède à la composition des huit commissions municipales comme il suit :**

1 – Commission Affaires scolaires :

Vincent AUCHÉ, Francisca DESRUES, Sophie PERTHUIS, Jennifer MALCAVET, Laëtitia HOOGE, Aude CLOUET, Pascal KOJÉOU

2 – Commission Finances :

Francisca DESRUES, Vincent AUCHÉ, Katia BINEY, Nathan RENAULT, Guillaume TRUBERT, Jean-Louis FAURIE, Pascal BRESSAND DAMBRY

3 – Commission Urbanisme, voirie et suivi du chantier de l'autoroute:

Francisca DESRUES, Vincent AUCHÉ, Katia BINEY, Nathan RENAULT, Guillaume TRUBERT, Jean-Louis FAURIE, Sophie PERTHUIS, Laëtitia HOOGE, Maud MARTINS, Christophe CAILLÉ, Pascal KOJÉOU

4 – Commission Vie associative et sportive :

Francisca DESRUES, Vincent AUCHÉ, Katia BINEY, Guillaume TRUBERT, Jean-Louis FAURIE, Sophie PERTHUIS, Laëtitia HOOGE, Maud MARTINS, Christophe CAILLÉ, Pascal KOJÉOU, Jennifer MALCAVET

5 – Commission Communication, engagement citoyen, numérique :

Katia BINEY, Francisca DESRUES, Vincent AUCHÉ, Nathan RENAULT, Guillaume TRUBERT, Laëtitia HOOGE, Christophe CAILLÉ

6 – Commission Santé, petite enfance :

Aude CLOUET, Laëtitia HOOGE, Jennifer MALCAVET, Francisca DESRUES, Vincent AUCHÉ, Sophie PERTHUIS, Jean-Louis FAURIE

7– Commission Commerces et attractivité :

Pascal KOJÉOU, Guillaume TRUBERT, Christophe CAILLÉ, Nathan RENAULT, Maud MARTINS, Laëtitia HOOGE, Jennifer MALCAVET, Katia BINEY, Sophie PERTHUIS, Francisca DESRUES, Vincent AUCHÉ, Aude CLOUET, Pascal BRESSAND DAMBRY

8 – Commission Culture et patrimoine :

Katia BINEY, Francisca DESRUES, Laëtitia HOOGE, Pascal KOJÉOU, Christophe CAILLÉ, Maud MARTINS, Guillaume TRUBERT, Sophie PERTHUIS, Jennifer MALCAVET, Jean-Louis FAURIE, Vincent AUCHÉ

3. CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code ;

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Se portent candidats :

Mme Katia BINEY, Mme Maud MARTINS et Mme Francisca DESRUES membres titulaires,
Mme Laetitia HOOGE, Mme Aude CLOUET et M. Jean-Louis FAURIE, membres suppléants,

Au titre de l'article L. 2121-21 du CGCT, il est décidé de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Il est ensuite procédé au vote :

Nombre de votants : 15
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 15

Sont ainsi déclarés élus :

**Mme Katia BINEY, Mme Maud MARTINS et Mme Francisca DESRUES membres titulaires,
Mme Laetitia HOOGE, Mme Aude CLOUET et M. Jean-Louis FAURIE, membres suppléants,
pour faire partie, avec Monsieur le Maire, Président, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.**

4. DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS TITULAIRES AUPRÈS DU SITHOR

Monsieur le Maire expose que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de Nogent-le-Phaye au sein du syndicat dont elle est membre.

Conformément à l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal de Travaux hydrauliques des bassins versants de l'Houdouenne et de la Roguennette (SITHOR).

Dans ce syndicat, la commune est représentée par 2 délégués titulaires.

Conformément à l'article L5211-7 du CGCT, les délégués de la commune sont élus à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Au titre de l'article L. 2121-21 du CGCT, il est décidé de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Sont candidats en qualité de représentants titulaires :

M. Pascal BRESSAND DAMBRY et M. Guillaume TRUBERT

Le conseil municipal procède à l'élection des représentants de la commune dans le syndicat précité. Au titre de l'article L. 2121-21 du CGCT, il est décidé de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Sont élus, à l'unanimité, pour représenter la commune de Nogent-le-Phaye au sein du SITHOR en tant que délégués titulaires : M. Pascal BRESSAND DAMBRY et M. Guillaume TRUBERT.

5. DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS TITULAIRES À EURE-ET-LOIR INGÉNIERIE

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales, et en tant que collectivité adhérente à Eure-et-Loir Ingénierie (ELI), il appartient à la collectivité de désigner un représentant titulaire ainsi qu'un représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée générale.

Conformément à l'article 7 des statuts d'Eure-et-Loir Ingénierie, l'Assemblée générale est composée d'un représentant par collectivité membre, désigné en son sein par l'assemblée délibérante. Il est également précisé que tout représentant du second ou du troisième collège, empêché d'assister à une réunion, peut se faire remplacer par son suppléant désigné par cette même assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE M. Pascal BRESSAND DAMBRY comme représentant titulaire de la commune à l'Assemblée générale d'ELI, et Mme Katia BINEY comme représentant suppléant.**

6. DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ REPRÉSENTANT LES ÉLUS AU CNAS

Le CNAS, Comité national d'action sociale auquel la commune adhère, développe une politique d'action sociale de qualité auprès des agents de la fonction publique territoriale. La commune y est représentée par un délégué élu et un délégué des agents.

Monsieur le Maire demande qui se porte candidat à la fonction de délégué pour représenter les élus au sein du CNAS.

Madame Francisca DESRUES, adjointe, se porte candidate.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, Madame Francisca DESRUES, adjointe, déléguée représentant les élus au sein du CNAS.

7-1 DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS 2026 POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DE VILLE

La commune de Nogent-le-Phaye et le Conseil départemental d'Eure-et-Loir ont pour projet d'aménager une piste cyclable reliant Nogent-le-Phaye à Chartres afin :

- de desservir la zone d'activité comprenant de nombreuses entreprises dans lesquelles beaucoup de Nogentaises et Nogentais travaillent. Cette zone d'activité poursuivra son développement sur plus de 35 hectares dans les années qui viennent.
- de desservir les établissements scolaires du second degré dont dépendent les jeunes nogentais et qui sont situés à Chartres.
- de desservir le secteur de loisirs accueillant notamment un karting, un complexe d'escalade ainsi que le zoo refuge la tanière, situé sur l'itinéraire du projet et sur le territoire communal. Ce site touristique majeur de l'agglomération chartraine, accueille chaque année 150 000 visiteurs qui s'y rendent quasi exclusivement en voiture. Le projet permettra de proposer une alternative aux moyens de transport motorisés.
- de poursuivre le développement du maillage du territoire en liaisons douces.
- de relier Nogent-le-Phaye puis les communes avoisinantes à au réseau chartrain.

Au regard du développement de ce bassin de vie et de l'évolution des modes de transports, il devient nécessaire aujourd'hui de proposer aux citoyens des liaisons douces reliant leurs différentes zones de vie. Les demandes en ce sens ont par ailleurs été clairement exprimées par les habitants de la commune, notamment par l'intermédiaire d'ateliers citoyens.

La piste cyclable sera située en bordure de la route départementale N°24, empruntée quotidiennement par 2 800 véhicules dont 5% de poids lourds.

Aussi, afin de sécuriser l'insertion et la sortie des cyclistes de la piste cyclable il est nécessaire de procéder au réaménagement de l'entrée du village. Les études menées en ce sens par Eure-et-Loir Ingénierie prévoit un aménagement complet avec notamment la création d'une écluse.

L'estimation prévisionnelle de l'opération est de 56 977,00 € HT soit 68 372,40 € TTC. Le plan de financement inhérent à cette dépense est le suivant :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention FDI 2026 sollicitée au titre de l'aménagement entrée de ville – voie verte (au taux de 30 % de la dépense subventionnable HT).	17 093
Subvention FDC 2026 sollicitée au titre de l'aménagement entrée de ville – voie verte (au taux de 60 % de la dépense subventionnable HT).	17 093
Total financement extérieur attendu	34 186
Coût total de l'opération HT.	56 977
TVA sur l'ensemble de l'opération.	11 395
Coût total de l'opération TTC.	68 372
⇒ Autofinancement → FONDS PROPRES DE LA COMMUNE	34 186

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

7-2 DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS 2026 POUR LA CRÉATION D'UNE VOIRIE DÉSSERVANT LA GENDARMERIE (COMPLÉMENT)

Avec l'objectif d'accueillir la brigade de proximité, la commune de Nogent-le-Phaye a réalisé une nouvelle voie permettant l'accès aux locaux de service et technique et aux logements des 15 gendarmes.

Cette voirie, située dans le prolongement de la rue des Vignes dans le lotissement de la Boissière, a été exécutée par la Société Eiffage. Le marché initial prévoyait la réalisation de la voirie ainsi que le passage des réseaux nécessaires à la construction des bâtiments des logements de la gendarmerie mais également des futurs logements sociaux prévus sur les parcelles adjacentes.

Afin de répondre aux exigences du cahier des charges de Chartres Métropole des réseaux, notamment en eaux usées/eau potable, les canalisations prévues en PVC ont dû être remplacées avec des canalisations en fonte, engendrant une modification significative du prix du marché.

La précédente demande de subvention concernait la première tranche de travaux du projet. Aussi, la commune de Nogent-le-Phaye sollicite un complément de subvention pour la création de cette voirie, intégrant la réalisation des réseaux ainsi que la couche de roulement.

L'estimation prévisionnelle de l'opération est de 30 200,50 € HT soit 36 240,60 € TTC. Le plan de financement inhérent à cette dépense est le suivant :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention FDC 2026 sollicitée au titre complément de travaux de voirie de la gendarmerie (au taux de 50 % de la dépense subventionnable HT).	15 100
Total financement extérieur attendu	15 100
Coût total de l'opération HT.	30 200
TVA sur l'ensemble de l'opération.	6 040
Coût total de l'opération TTC.	36 240
⇒ Autofinancement → FONDS PROPRES DE LA COMMUNE	21 140

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

7-3 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS 2026 POUR L'AMÉNAGEMENT DE CABINETS MÉDICAUX (COMPLÉMENT)

Afin de poursuivre la centralisation des praticiens au pôle santé 6 rue du Tertre, il s'avérerait indispensable de réaménager la bibliothèque en cabinet de kinésithérapeute dans une première partie (70 m2) et de transférer l'ostéopathe dans la seconde partie (30 m2).

Les travaux s'étant avérés urgents au regard de l'accueil du kinésithérapeute nécessaire dès le début du mois de février 2025, le dossier de CPER n'a pu être déposé dans les délais.

Aussi, n'ayant perçu que 12,75 % de subvention de fonds de concours 2024, et aucun complément de subvention de fonds de concours pour ces travaux en 2025, la commune de Nogent-le-Phaye souhaite solliciter un complément via le fonds de concours 2026, et ce à hauteur de 37,25 % du coût total de l'opération.

Le cout de l'opération est de 30 341,42 € HT soit 36 409,71 € TTC. Le plan de financement inhérent à cette dépense est le suivant :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention FDC 2024 attribuée au titre de l'aménagement des cabinets kinésithérapeute et ostéopathe (au taux de 12,75 % de la dépense subventionnable HT).	3 868
Subvention FDC 2026 sollicitée au titre du complément de l'aménagement des cabinets kinésithérapeute et ostéopathe (au taux de 37,25 % de la dépense subventionnable HT).	11 302
Total financement extérieur attendu	15 170
Coût total de l'opération HT.	30 341
TVA sur l'ensemble de l'opération.	6 068
Coût total de l'opération TTC.	36 409
⇒ Autofinancement → FONDS PROPRES DE LA COMMUNE	21 239

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le plan de financement,**
- **Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.**

7-4 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS 2026 POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DU CONSEIL

La commune de Nogent-le-Phaye procède année après année à la modernisation de ses bâtiments et équipements et notamment de la mairie.

La salle du conseil a été rénovée en 2022 et son mobilier a été changé en 2025 afin de permettre les différents usages qu'elle accueille.

Ainsi tables et fauteuils de réunions ont été remplacés par du mobilier modulaire et plus léger.

De nouveaux stores et un kit mural pour un écran interactif ont également été installés.

N'ayant pas obtenu de subvention de fonds de concours pour ces travaux en 2025, la commune de Nogent-le-Phaye réitère sa demande en 2026.

Le cout de l'opération est de 10 915,64 € HT soit 13 098,76 € TTC. Le plan de financement inhérent à cette dépense est le suivant :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention FDC 2026 sollicitée au titre de l'aménagement de la salle du conseil (au taux de 50 % de la dépense subventionnable HT).	5 457
Total financement extérieur attendu	5 457
Coût total de l'opération HT.	10 915
TVA sur l'ensemble de l'opération.	2 183

Coût total de l'opération TTC.	13 098
⇒ Autofinancement → FONDS PROPRES DE LA COMMUNE	7 641

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

7-5 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS 2026 POUR LA RÉHABILITATION DE L'ÉCLAIRAGE DU STADE RAYMOND DEBON

Afin de répondre aux normes électriques et contribuer à la réduction des coûts d'énergie, la commune a décidé de procéder au changement de l'éclairage des vestiaires et du petit stade de la commune.

Le coût de l'opération est de 8 240,23 € HT soit 9 888,29 € TTC. Le plan de financement inhérent à cette dépense est le suivant :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention FDC 2026 sollicitée au titre du réhabilitation de l'éclairage au stade Raymond DEBON (au taux de 50 % de la dépense subventionnable HT).	4 120
Total financement extérieur attendu	4 120
Coût total de l'opération HT.	8 240
TVA sur l'ensemble de l'opération.	1 648
Coût total de l'opération TTC.	9 888
⇒ Autofinancement → FONDS PROPRES DE LA COMMUNE	5 768

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

7-6 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS 2026 POUR L'ACQUISITION DE BUTS DE FOOT

La commune de Nogent-le-Phaye comprend sur son territoire un club de football dynamique organisant de nombreux entraînements et accueillant de nombreux matchs.

Aussi, la commune a procédé au remplacement des buts rabattables de son terrain de football afin de répondre à la nécessaire remise aux normes de ces derniers.

Le coût de l'opération est de 5 392,27 € HT soit 6 470,72 € TTC. Le plan de financement inhérent à cette dépense est le suivant :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention FDC 2026 sollicitée au titre de l'acquisition de buts de football pour le terrain de sport (au taux de 50 % de la dépense subventionnable HT).	2 696
Total financement extérieur attendu	2 696
Coût total de l'opération HT.	5 392
TVA sur l'ensemble de l'opération.	1 078
Coût total de l'opération TTC.	6 470
⇒ Autofinancement → FONDS PROPRES DE LA COMMUNE	3 774

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

7-8 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS 2026 POUR LA POSE DE SIGNALÉTIQUES SUR BATIMENTS COMMUNAUX

La commune de Nogent-le-Phaye investit année après année dans ses bâtiments communaux afin de les maintenir en état et les valoriser pour tous les usagers.

En 2025, la salle culturelle et la médiathèque, ont fait l'objet d'une création et pose de signalétique afin de rendre lisibles ses bâtiments dédiés à la culture pour les nogentais mais aussi l'ensemble des publics.

Le cout de l'opération est de 5 016,80 € HT soit 6 020,16 € TTC. Le plan de financement inhérent à cette dépense est le suivant :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention FDC 2026 sollicitée au titre de la fourniture et de la pose de signalétiques sur bâtiments communaux (au taux de 50 % de la dépense subventionnable HT).	2 508
Total financement extérieur attendu	2 508
Coût total de l'opération HT.	5 017
TVA sur l'ensemble de l'opération.	1 003
Coût total de l'opération TTC.	6 020
⇒ Autofinancement → FONDS PROPRES DE LA COMMUNE	3 512

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

7-9 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS 2026 POUR L'ACQUISITION D'UNE CONSOLE LUMIÈRE ET D'UN COFFRET ÉLECTRIQUE

La salle culturelle de Nogent-le-Phaye est un équipement structurant du territoire. Si elle est louée par des particuliers ou des entreprises, elle est également régulièrement utilisée dans le cadre de représentations culturelles et demandée par des compagnies et des partenaires pour l'organisation de leurs spectacles.

Depuis 2023, au regard des demandes croissantes d'utilisation de cet espace, la commune investit dans l'équipement de la salle afin de répondre aux usages de cette dernière. Après l'acquisition d'un parc de projecteurs et, l'année dernière, d'un gradin télescopique il est envisagé cette année de procéder à l'acquisition d'une console lumière et d'un coffret électrique.

N'ayant pas obtenu de subvention de fonds de concours pour ces travaux en 2025, la commune de Nogent-le-Phaye réitère sa demande en 2026.

Le cout de l'opération est de 4 925,33 € HT soit 5 910,40 € TTC. Le plan de financement inhérent à cette dépense est le suivant :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention FDC 2026 sollicitée au titre de l'acquisition d'une console lumière et d'un coffret électrique pour la salle culturelle (au taux de 50 % de la dépense subventionnable HT).	2 462
Total financement extérieur attendu	2 462
Coût total de l'opération HT.	4 925
TVA sur l'ensemble de l'opération.	985
Coût total de l'opération TTC.	5 910
⇒ Autofinancement → FONDS PROPRES DE LA COMMUNE	3 448

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

7-10 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS 2026 POUR LA RÉALISATION DE SIGNALISATIONS ROUTIÈRES

La commune de Nogent-le-Phaye a poursuivi son programme de réfection de voirie et a travaillé au renouvellement de signalisations verticales et horizontales sur l'ensemble de son territoire.

N'ayant pas obtenu de subvention de fonds de concours pour ces travaux en 2025, la commune de Nogent-le-Phaye réitère sa demande en 2026.

Le cout de l'opération est de 4 468,88 € HT soit 5 482,66 € TTC. Le plan de financement inhérent à cette dépense est le suivant :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention FDC 2026 sollicitée au titre renouvellement des signalisations verticales et horizontales de l'ensemble de la voirie communale (au taux de 50 % de la dépense subventionnable HT).	2 284
Total financement extérieur attendu	2 284
Coût total de l'opération HT.	4 569
TVA sur l'ensemble de l'opération.	913
Coût total de l'opération TTC.	5 482
⇒ Autofinancement → FONDS PROPRES DE LA COMMUNE	3 198

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

7-11 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS 2026 POUR L'AMÉNAGEMENT SPORTIF DE LA COUR DU GROUPE SCOLAIRE

Le groupe scolaire de Nogent-le-Phaye disposait de peu d'équipements extérieurs favorisant et donnant l'envie de la pratique sportive. En lien avec l'équipe enseignante, la municipalité s'est engagée dans une démarche visant à développer les actions sportives au quotidien au travers notamment des APQ 30, en organisant des olympiades, et sur le long terme en obtenant le label génération 2024. Ces actions méritent d'être appuyées par un programme d'aménagement de la cour d'école en créant des zones de pratiques sportives variées, profitant au plus grand nombre d'élèves, tant sur le temps scolaire que périscolaire.

Le projet de cour active et sportive, débuté en 2024, s'inscrivait dans un projet global de restructuration de la cour d'école, visant également à retravailler les surfaces bitumées pour laisser place à l'utilisation de matériaux plus respectueux de l'environnement agrémentés de végétaux, créer un espace naturel avec un potager et un observatoire faune/flore, ainsi qu'à favoriser le vivre ensemble au travers d'aménagements adaptés, permettant une cohabitation des différents usages de la cour.

Le projet a fait l'objet d'une concertation avec les élèves, les enseignants, les représentants des parents d'élèves et la municipalité. Au cours de cette concertation, les élèves ont pu exposer leur cour active et sportive « idéale » par l'intermédiaire de dessins qui ont été remis à la municipalité. Une synthèse de l'ensemble de ces échanges a fait ressortir les demandes suivantes, objets de notre demande de soutien financier :

- Création d'un parcours de santé réalisé en peinture par marquage au sol
- Parcours vélo réalisé en peinture par marquage au sol
- Piste de course réalisée en peinture par marquage au sol

N'ayant pas obtenu de subvention de fonds de concours pour ces travaux en 2025, la commune de Nogent-le-Phaye réitère sa demande en 2026.

Le cout de l'opération est de 8 603,60 € HT soit 10 324,32 € TTC. Le plan de financement inhérent à cette dépense est le suivant :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention ANS 2024 attribuée au titre des aménagements sportifs de la cour du groupe scolaire (au taux de 39,37 % de la dépense subventionnable).	3 387
Subvention FDC 2026 sollicitée au titre des aménagements sportifs de la cour du groupe scolaire (au taux de 60 % de la dépense subventionnable HT).	1 775
Total financement extérieur attendu	5 162
Coût total de l'opération HT.	8 603
TVA sur l'ensemble de l'opération.	1 721
Coût total de l'opération TTC.	10 324
⇒ Autofinancement → FONDS PROPRES DE LA COMMUNE	5 162

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

7-12 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS 2026 POUR L'ACQUISITION DE BUTS MULTISPORTS POUR LA COUR DU GROUPE SCOLAIRE

Le groupe scolaire de Nogent-le-Phaye disposait de peu d'équipements extérieurs favorisant et donnant l'envie de la pratique sportive. En lien avec l'équipe enseignante, la municipalité s'est engagée dans une démarche visant à développer les actions sportives au quotidien au travers notamment des APQ 30, en organisant des olympiades, et sur le long terme en obtenant le label génération 2024. Ces actions méritaient d'être appuyées par un programme d'aménagement de la cour d'école en créant des zones de pratiques sportives variées, profitant au plus grand nombre d'élèves, tant sur le temps scolaire que périscolaire.

Après les travaux d'aménagement de parcours sportifs au sol réalisés en 2024, l'acquisition de buts multisports viendra compléter les propositions sportives faites aux élèves.

Le cout de l'opération est de 3 099,67 € HT soit 3 719,60 € TTC. Le plan de financement inhérent à cette dépense est le suivant :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention FDC 2026 sollicitée au titre de l'acquisition de buts multisports pour le groupe scolaire (au taux de 50 % de la dépense subventionnable HT).	1 549
Total financement extérieur attendu	1 549
Coût total de l'opération HT.	3 099
TVA sur l'ensemble de l'opération.	620
Coût total de l'opération TTC.	3 719
⇒ Autofinancement → FONDS PROPRES DE LA COMMUNE	2 170

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

7-13 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS 2026 POUR LE RENOUVELLEMENT DES EXTINCTEURS DES BATIMENTS PUBLICS

Afin de répondre à l'ensemble des normes de protection incendie dans les établissements recevant du public et assurer la sécurité des usagers, la commune doit procéder aux changements de la majeure partie de son parc d'extincteurs.

N'ayant pas obtenu de subvention de fonds de concours pour ces travaux en 2025, la commune de Nogent-le-Phaye réitère sa demande en 2026.

Le cout de l'opération est de 2 875,97 € HT soit 3 451,16 € TTC. Le plan de financement inhérent à cette dépense est le suivant :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention FDC 2025 sollicitée au titre de l'acquisition d'extincteurs pour divers bâtiments communaux (au taux de 50 % de la dépense subventionnable HT).	1 438
Total financement extérieur attendu	1 438
Coût total de l'opération HT.	2 876
TVA sur l'ensemble de l'opération.	575
Coût total de l'opération TTC.	3 451
⇒ Autofinancement → FONDS PROPRES DE LA COMMUNE	2 013

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

7-14 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS 2026 POUR L'ACQUISITION D'UN FOUR POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

La commune de Nogent-le-Phaye doit procéder à l'acquisition d'un nouveau four en remplacement de l'ancien, hors service, afin de rééquiper la cuisine du restaurant scolaire qui accueille près de 100 élèves par jour.

Le cout de l'opération est de 4 088,00 € HT soit 4 905,60 € TTC. Le plan de financement inhérent à cette dépense est le suivant :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention FDI 2026 sollicitée au titre de l'acquisition d'un four pour la restauration scolaire (au taux de 30 % de la dépense subventionnable).	1 226
Subvention FDC 2026 sollicitée au titre de l'acquisition d'un four pour la restauration scolaire (au taux de 60 % de la dépense subventionnable HT).	1 226
Total financement extérieur attendu	2 452
Coût total de l'opération HT.	4088
TVA sur l'ensemble de l'opération.	817
Coût total de l'opération TTC.	4 905
⇒ Autofinancement → FONDS PROPRES DE LA COMMUNE	2 453

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

7-15 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS 2026 POUR L'ACQUISITION ET LA POSE D'UN REGULATEUR DE CHAUFFAGE POUR LE GROUPE SCOLAIRE

La commune de Nogent-le-Phaye travaille à l'optimisation des consommations d'énergie de ses bâtiments communaux. Elle envisage en 2026 d'installer un système de régulation de chauffage pour son groupe scolaire.

Le cout prévisionnel de l'opération est de 2 337,82 € HT soit 2 805,38 € TTC. Le plan de financement inhérent à cette dépense est le suivant :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention FDC 2026 sollicitée au titre de la fourniture et pose d'un régulateur de chauffage au groupe scolaire (au taux de 50 % de la dépense subventionnable HT).	1 169
Total financement extérieur attendu	1 169
Coût total de l'opération HT.	2 338
TVA sur l'ensemble de l'opération.	467
Coût total de l'opération TTC.	2 805
⇒ Autofinancement → FONDS PROPRES DE LA COMMUNE	1 636

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

7-16 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS 2026 POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE VERTE

La commune de Nogent-le Phaye a pour ambition d'aménager un réseau de voies vertes sur son territoire qui sera lui-même relié à la future piste cyclable prévue entre Nogent-le-Phaye et Chartres.

Une première voie verte est en cours de réalisation, reliant le centre bourg à la salle culturelle nogentaise, l'Entracte. Après l'acquisition des premières parcelles nécessaires au tracé et leur dessouchage, l'aménagement de la sente (terrassement, ouvrage d'art, etc.) sera réalisé en 2026.

Le cout prévisionnel de l'opération est de 108 959,00 € HT soit 129 950,80 € TTC. Le plan de financement inhérent à cette dépense est le suivant :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention FDC 2026 sollicitée au titre de l'aménagement liaisons douces salle culturelle (au taux de 50 % de la dépense subventionnable HT).	54 480
Total financement extérieur attendu	54 480
Coût total de l'opération HT.	108 959
TVA sur l'ensemble de l'opération.	20 892
Coût total de l'opération TTC.	129 951
⇒ Autofinancement → FONDS PROPRES DE LA COMMUNE	75 471

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

7-17 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS 2026 POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER POUR LE GROUPE SCOLAIRE

La commune de Nogent-le-Phaye souhaite renouveler le mobilier du groupe scolaire devenu obsolète et inapproprié aux effectifs actuels et à venir et aux nouvelles pratiques tant pédagogiques que d'entretien des locaux.

Aussi, en 2026, il est prévu de procéder au remplacement du mobilier d'une classe ainsi que de la salle de restauration.

Le cout prévisionnel de l'opération est de 9 892,35 € HT soit 11 871,18 € TTC. Le plan de financement inhérent à cette dépense est le suivant :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention FDC 2026 sollicitée au titre de l'aménagement de la classe de Mme Mellier (au taux de 50 % de la dépense subventionnable HT).	4 946
Total financement extérieur attendu	4 946
Coût total de l'opération HT.	9 892
TVA sur l'ensemble de l'opération.	1 978

Coût total de l'opération TTC.	11 871
⇒ Autofinancement → FONDS PROPRES DE LA COMMUNE	6 925

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

8. AFFAIRES IMMOBILIÈRES – VOIE VERTE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de voie verte qui relie le centre bourg à l'Entracte. Pour ce faire, deux parcelles de bois ont d'ores-et-déjà été acquises et récemment dessouchées.

M. ALEXANDRE a accepté de céder à la commune la parcelle nécessaire à la réalisation complète du projet de cette voie verte, soit une bande d'environ 6m de large sur la parcelle cadastrée ZP0131.

Au regard des récentes acquisitions foncières de la commune, et d'un avis des domaines de 2022, Monsieur le Maire propose d'acquérir cette parcelle pour un montant global de 4 000 €.

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'acquérir une bande d'environ 6 m de large de la parcelle actuellement cadastrée ZP0131, appartenant à Monsieur ALEXANDRE au prix global de 4 000 € net vendeur (quatre mille euros) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette vente au profit de la Commune.

9. VOTE DE TARIFS SUPPLÉMENTAIRES POUR L'ESSENTIEL

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de compléter la délibération n°75/2025 du 16 Décembre 2026 fixant les tarifs des produits vendus au point multi services de "l'Essentiel ».

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs complémentaires des produits vendus à "l'Essentiel" figurant en annexe.

10. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Le Maire,



Benjamin BEYSSAC.

Secrétaire de séance,



Francisca DESRUES.

CIVILITE	NOMS	PRENOMS	SIGNATURES
Monsieur	BEYSSAC	Benjamin	
Monsieur	AUCHÉ	Vincent	
Madame	DESRUES	Francisca	
Monsieur	BRESSAND DAMBRY	Pascal	
Monsieur	FAURIE	Jean-Louis	
Monsieur	CAILLE	Christophe	
Madame	PERTHUIS	Sophie	
Monsieur	KOJEU	Pascal	
Madame	BINEY	Katia	
Madame	HOOGE	Laëtitia	Pouvoir donné à Mme CLOUET Aude 
Madame	MARTINS	Maud	
Madame	CLOUET	Aude	
Madame	MALCAVET	Jennifer	Pouvoir donné à M. BEYSSAC Benjamin 
Monsieur	TRUBERT	Guillaume	
Monsieur	RENAULT	Nathan	

